

Le Service Social Maritime - SSM



Les métiers des gens de mer sont spécifiques : c'est pourquoi cette profession s'est dotée d'un Service Social dès 1930. Le SSM résulte du regroupement du Service Social des Pêches Maritimes (SSPM) qui assurait le service social des marins-pêcheurs, et de l'Union Sociale Maritime (USM) qui en faisait autant pour les armements et les marins des flottes de commerce.

Le SSM, association régie par la loi du 1er juillet 1901, assure ce Service Social auprès des entreprises du secteur maritime employant des personnels salariés relevant du régime de l'ENIM. Depuis 2015, le SSM a élargi son action à l'ensemble des entreprises de l'économie maritime.

Le SSM possède une forte culture du monde maritime, une grande connaissance des conditions de travail et du cadre législatif dans lequel les collectifs de travail s'insèrent. Tous les acteurs du maritime sont concernés par le SSM. Il s'affirme comme le service social de tous les acteurs du maritime. Son déploiement sur l'ensemble du littoral en fait un interlocuteur privilégié de proximité pour toutes les questions sociales qui relèvent des individus ou des collectifs impactés par les évolutions du secteur maritime.

Compétences

Le SSM facilite l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Il prend en compte les enjeux de l'entreprise, transmet aux partenaires du milieu professionnel son expertise sociale et accompagne les marins et les salariés à l'entrée dans la profession, au cours des étapes de la vie professionnelle, et pour les fins d'activités professionnelles.

Il intervient dans les domaines de la santé au travail (accès aux droits, arrêt maladie, accident, handicap, invalidité), de l'emploi (accès à la formation et à l'emploi, promotion, mutation, reclassement, changement d'activité, perte d'emploi), du budget (surendettement, chômage non indemnisé, coût de formation, logement), et de la famille (séparation, deuil, éducation, garde d'enfant, accident de la vie, situation d'aidant, soutien aux ascendants, etc.).

Les interventions du SSM peuvent être individuelles pour résoudre une question précise, collectives aux fins d'information et de prévention avec les acteurs de l'entreprise, et institutionnelles avec les partenaires.

Objectifs

Le but de ces interventions, pour les populations maritimes, est d'avoir un interlocuteur spécialisé qui prendra en compte les modes de vie et la culture maritime. Pour les salariés, il s'agit d'avoir la possibilité de disposer d'un interlocuteur de proximité, qualifié, à son écoute, dans un cadre déontologique rassurant, qui va l'aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le SSM est un acteur complémentaire à cette qualité de vie au travail recherchée et attendue par les salariés. Le SSM permet en outre à l'entreprise de compter sur des salariés investis dans leur travail plutôt que dans leurs problèmes. C'est aussi concilier performance économique et valorisation des ressources humaines.

L'Institut Maritime de Prévention - IMP



Créé en 1992 sous l'égide du Ministère chargé de la mer, de l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), des organisations nationales représentatives des pêches maritimes et des élevages marins, de la conchyliculture et des transports maritimes, l'Institut Maritime de Prévention est un organisme national à but non lucratif, qui assure une mission de prévention des risques professionnels maritimes et d'amélioration des conditions de vie et de travail au profit des gens de mer.

L'IMP intervient dans les secteurs de la pêche, du transport, des activités portuaires, des activités offshores, et des cultures marines.

Missions de l'IMP

Les missions de l'IMP consistent à :

- Analyser la sécurité des systèmes de travail en prenant part au quotidien des gens de mer, repérer les causes d'accidents, d'incidents ou de maladies liées aux équipements, aux produits, aux hommes, aux systèmes d'organisation. L'objectif est de comprendre les réalités des métiers, d'apporter des réponses adaptées à chaque profession et de produire des outils facilitant l'intégration des messages de prévention.
- Accompagner les projets de construction en effectuant des diagnostics de sécurité, des suivis de chantier, et en prodiguant des conseils. Les ingénieurs et techniciens de l'IMP interviennent auprès des armateurs, chantiers, architectes navals, équipementiers, afin d'apporter leur expertise et d'optimiser les choix techniques, économiques et humains.
- Sensibiliser les professionnels et partenaires : armateurs, patrons-armateurs, leurs personnels, les écoles spécialisées, les services de l'État, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organismes internationaux ... chaque acteur de la chaîne de prévention est informé, formé et associé à l'action de l'IMP pour faire connaître les enjeux de la prévention, diffuser les bonnes pratiques afin de faire évoluer les normes.